Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4493

commission principale :	déplacements et urbanisme
objet :	**Aménagement de l'îlot de la mairie - Approbation du programme de travaux - Individualisation d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement du centre de Vernaison est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 au titre de l'urbanisme et des espaces publics.

Une étude de programmation urbaine a été confiée en avril 2004 à madame Joëlle Bourgin, architecte-urbaniste. Il s'agit, avec ce projet, de réaliser :

- en maîtrise d'ouvrage de la commune de Vernaison :

. une médiathèque le long de la route départementale n° 15 au sud de la mairie,
. une esplanade végétalisée en plans successifs qui prend en compte la différence de niveaux et relie la partie arrière de la médiathèque au parking public communautaire,

- en maîtrise d'ouvrage communautaire :

. l'acquisition à la commune de Vernaison des terrains nécessaires à la réalisation des aménagements,
. les opérations de démolition-déconstruction du bâti présent sur les terrains acquis (essentiellement des maisons de village),
. une nouvelle voirie au sud de l'îlot, parallèle à l'impasse des Lilas, reliant la Grande rue au parking public communautaire,
. un parking public communautaire de 18 places, accessible depuis la place du 11 novembre 1918 et également par l'impasse des Lilas et la nouvelle voirie.

Compte tenu de l'avancement du projet, la commune de Vernaison a achevé la médiathèque, la Communauté urbaine a, quant à elle, réalisé les acquisitions foncières et terminé les démolitions.

Il est à noter que l'îlot comprend, au sud, une emprise foncière propriété de la Commune qu'elle a cédé à un promoteur pour la réalisation d'un programme immobilier. Cet immeuble en cours de construction limite, au sud, l'espace public de l'esplanade et, à l'est, une partie du parking communautaire.

Le montant des acquisitions foncières, les travaux de démolition-déconstruction des maisons existantes ainsi que les études de maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération du Conseil le 17 octobre 2005 pour un montant de 500 000 €.

L'estimation globale des travaux à l'issue des études de maîtrise d'œuvre est de 250 000 € TTC comprenant :

- la réalisation d'un parking public de 18 places (dont une place pour les personnes à mobilité réduite) : ce parking sera accessible depuis la place du 11 novembre 1918 en double sens et depuis la Grande rue en sens unique entrant ; il donnera accès aux maisons riveraines, au programme immobilier neuf ainsi qu'à la médiathèque de la commune de Vernaison,

- la réalisation d'une voirie nouvelle entre la Grande rue et le parking communautaire,

- la réhabilitation de l'impasse des Lilas : celle-ci sera reliée au parking par une rampe permettant l'accès des véhicules au garage situé en fond d'impasse et par un escalier inscrit dans la pente.

Le coût global du projet est ainsi estimé à 750 000 € TTC.

Les travaux pourront être réalisés au 1er semestre 2008 en utilisant les marchés à bons de commande des différents services communautaires.

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 15 octobre 2007 et d'une note d'information au Bureau le 5 novembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de l'îlot de la mairie à Vernaison pour un coût prévisionnel global estimé à 750 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1271 - Vernaison-îlot mairie - est complétée pour un montant de 250 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,